



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

N° 2023-002

FINANCES- Budget principal- Décision modificative

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA.....à Joël GIRARD
Raymond DOUARE.....à Eric DODET
Christine ADRIAN.....à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF



Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2022-18 du Conseil Municipal du 11 avril 2022 relative au budget primitif 2022

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	- 21 307,00€	21 307,00€	0,00€	0,00€
FONCTIONNEMENT	-12 500,00€	12 500,00€	0,00€	0,00€
TOTAL GENERAL	0,00€		0,00€	

Les montants sont exprimés en €TTC

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84111-020 : Rémunération principale	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-86111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-69-020 : Plan Local Urbanisme	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-34-020 : Achats de terrains	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2162-122-020 : PISTES CYCLABLES	807,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-51-020 : matériel	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-28-020 : Matériel école	0,00 €	807,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 307,00 €	3 307,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	21 307,00 €	21 307,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER la décision modificative du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

18 JAN. 2023

Le Maire,



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,

18 JAN. 2023

18 JAN. 2023

La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.